

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 8 septembre 2021

### **VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS L'AIN : UNE OPÉRATION DE VACCINATION EST ORGANISÉE À MEXIMIEUX LE VEND. 17 SEPTEMBRE, DESTINÉE A TOUS LES HABITANTS**

Au-delà de la vaccination en centres ou auprès des professionnels de santé de ville, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes organise des opérations « Aller-Vers » pour faciliter encore plus l'accès à la vaccination au plus grand nombre.

C'est dans cet objectif de faciliter l'accès à la vaccination de tous, qu'a été organisée le 27 août dernier, sous l'égide de la Préfecture et de l'ARS, avec le concours de ville de Meximieux, du Centre de vaccination de la plaine de l'Ain et des professionnels de santé du territoire, une première journée de vaccination sur Meximieux.

Une deuxième journée dédiée à la vaccination sera organisée par les mêmes acteurs :

**Le vendredi 17 septembre - de 9h00 à 17h00 - sans rendez-vous et sans interruption  
à l'espace Claude Favre de Vaugelas - 3 avenue du Docteur Boyer - 01 800 Meximieux**

Toutes les personnes de plus de 12 ans éligibles à la vaccination pourront recevoir le vaccin à ARN messenger Pfizer-BioNTech, en particulier :

- les personnes ayant reçu leur première injection lors de la précédente opération du 27 août 2021 ;
- les personnes n'ayant pas débuté leur schéma vaccinal et souhaitant recevoir leur première injection (en cas d'infection antérieure à la Covid-19, vous pourrez bénéficier d'un schéma vaccinal avec une seule dose en présentant un résultat de test RT-PCR positif ou une sérologie positive de plus de deux mois) ;
- les personnes éligibles à une dose de rappel six mois après avoir terminé leur schéma vaccinal initial (personnes de plus de 65 ans, personnes présentant une pathologie à haut risque ou une comorbidité – liste disponible sur le [site du ministère des Solidarités et de la Santé](#))

Pour rappel, les mineurs de 12 à 17 ans inclus doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un de leurs parents. L'autorisation d'un des deux parents étant nécessaire pour les mineurs de moins de 16 ans, ceux-ci doivent également se munir de l'attestation parentale [disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé](#), à compléter et à apporter le jour de la vaccination.

#### Contacts presse

Préfecture de l'Ain  
[04.74.32 78 66](tel:04.74.32.78.66)  
[pref-  
communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Ville de Meximieux  
Jean-Luc RAMEL  
MAIRE